

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1459003

Dénomination : A2P

n° de gestion : 2010B04213

n° d'identification : 528 786 965

n° de dépôt : A2011/011661

Date du dépôt : 02/08/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 19/07/2011

A2P
Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros
Siège social : 29 rue du Capech,
31620 CASTELNAU D ESTRETEFONDS
RCS TOULOUSE 528 786 965

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 19 JUILLET 2011**

L'an deux mille onze
Et le mardi 19 juillet,
A 12 heures,

Les associés de la société **A2P** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 29 rue du Capech 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS, sur convocation faite verbalement et sans délai à chaque associé, avec leur accord.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Jean Marc DA COSTA**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Philippe BONED est désigné comme secrétaire.

Monsieur Pierre CABANE est désigné comme scrutateur.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1 500 sur les 1 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Comité de direction,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Comité de direction,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Comité de direction proposant la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de direction, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er août et 31 juillet et de réduire de cinq (5) mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de sept (7) mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 34 des statuts, qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

« ARTICLE 34 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er août et finit le 31 juillet.

*Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le **31 juillet 2011**»*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède l'Assemblée Générale décide de mettre à jour la durée des mandats du Président, des Directeurs Généraux et des membres du Comité de Direction.

L'Assemblée Générale décide alors que le Président et les Directeurs Généraux sont nommés pour une durée prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2011.

L'Assemblée Générale décide alors que les membres du Comité de Direction sont nommés pour une durée prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2013.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 42 des statuts comme suit :

« ARTICLE 42 - NOMINATION DES DIRIGEANTS »

Nomination du Président

Est nommé premier Président pour une durée prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2011 :

- **Monsieur Jean-Marc DA COSTA,**
Né le 18 février 1967 à TOULOUSE (Haute Garonne)
De nationalité Française
Demeurant à CASTELNAU D'ESTRETEFONDS (Haute Garonne) 29 rue du Capech,
Marié depuis le 05/08/1995 avec Maryline CAPDEVILLE épouse DA COSTA, née le 03 octobre 1970 à TOULOUSE (Haute Garonne), sous le régime de la communauté légale,

Monsieur Jean-Marc DA COSTA, accepte les fonctions de Président et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Nomination des Directeurs généraux

Sont nommés premiers Directeurs généraux pour une durée prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2011:

- **Monsieur Philippe BONED,**
Né le 01 juin 1979 à TOULOUSE (Haute Garonne)
De nationalité Française
Demeurant à BOULOC (Haute Garonne) 557 chemin de Saint Pierre,
Marié depuis le 20/09/2008 avec Astrid RIDOLFI, épouse BONED, née le 22/06/1984 à L'Union, sous le régime la séparation de biens,
- **Monsieur Pierre CABANE,**
Né le 04 mai 1964 à TOULOUSE (Haute Garonne)
De nationalité Française
Demeurant à GRAGNAGUE (Haute Garonne) 29 allée du Pastel,
Marié depuis le 14/09/1991 avec Marie Louise PAAS épouse CABANE, née le 30 avril 1971 à TOULOUSE (Haute Garonne), sous le régime de la communauté légale,

Les Directeurs généraux ainsi nommés acceptent les fonctions qui leur sont confiées et déclarent, chacun en ce qui le concerne, n'être atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher leur nomination et l'exercice de leurs fonctions.

Nomination des membres du Comité de Direction

Sont nommés premiers membres du Comité de Direction pour une durée prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2013 :

- **Monsieur Jean-Marc DA COSTA,**
Né le 18 février 1967 à TOULOUSE (Haute Garonne)
De nationalité Française
Demeurant à CASTELNAU D'ESTRETEFONDS (Haute Garonne) 29 rue du Capech,
Marié depuis le 05/08/1995 avec Maryline CAPDEVILLE épouse DA COSTA, née le 03 octobre 1970 à TOULOUSE (Haute Garonne), sous le régime de la communauté légale,
- **Monsieur Philippe BONED,**
Né le 01 juin 1979 à TOULOUSE (Haute Garonne)
De nationalité Française
Demeurant à BOULOC (Haute Garonne) 557 chemin de Saint Pierre,
Marié depuis le 20/09/2008 avec Astrid RIDOLFI, épouse BONED, née le 22/06/1984 à L'Union, sous le régime la séparation de biens,
- **Monsieur Pierre CABANE,**
Né le 04 mai 1964 à TOULOUSE (Haute Garonne)
De nationalité Française
Demeurant à GRAGNAGUE (Haute Garonne) 29 allée du Pastel,
Marié depuis le 14/09/1991 avec Marie Louise PAAS épouse CABANE, née le 30 avril 1971 à TOULOUSE (Haute Garonne), sous le régime de la communauté légale,

Les membres du Comité de Direction ainsi nommés acceptent les fonctions qui leur sont confiées et déclarent, chacun en ce qui le concerne, n'être atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher leur nomination et l'exercice de leurs fonctions. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le scrutateur

Le Président

Le secrétaire



